



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION



Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ATTESTATION DE FORMATION

Je soussigné, Bruno THEVENOUX, représentant légal de l'organisme de formation FCA, atteste que :

Monsieur BASTIEN RUFIN

De la société : CTPL LOUDEAC

A suivi l'action de formation de :

Maintien de la qualification 2023 relative au contrôle technique des véhicules de transports en commun de personnes (Q2)

Référence : FCA-23-PL-FC TCP-7H-V1C

Qui s'est déroulée le 09/11/2023 à : PLELO

Avec une durée de formation en présentiel de : **7H**

Soit une durée globale de 7H, pour un taux de réalisation de 100 %

✓ Ayant obtenu un résultat au contrôle de connaissance favorable,

Monsieur BASTIEN RUFIN a validé sa formation.

En foi de quoi, la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

A Mably,

Le Président de FCA
Bruno THEVENOUX